

Le mode de fonctionnement de ces annuaires est le suivant:

- Le promoteur de l'annuaire prend un abonnement avec un opérateur téléphonique pour obtenir quelques lignes redirigeables à numéro surtaxé. Il paie à la communication.
- Il ouvre un site, sur lequel il met en ligne les fichiers pompés à l'ordre, à ameli, ou à l'ars. Dans les trois cas, il s'agit de textes légaux, libres de droits.
- Lorsqu'un internaute qui recherche un dentiste clique sur un confrère dans un de annuaires, le serveur attribue au confrère une de ces lignes redirigeable, et, quand l'internaute appelle le confrère qu'il a choisi, l'annuaire est crédité du montant de la surtaxe.
- Le bénéfice est la différence entre ce que coûte l'appel téléphonique redirigé (quelques centimes par appel), et la surtaxe (1 euro et des brouettes) payée par l'internaute.
- Les frais fixes sont faibles : un site internet coûte une centaine d'euros, l'équipement informatique (ordinateurs à bases d'intel 286 sous Unix) est issu de récupération. Les logiciels servaient au minitel rose. Le tout fonctionne sans intervention humaine.

Autrement dit, comment faire de l'argent sans se fouler !